

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 07 octobre 2021*

**Délibération N° 2021 - 30 : Marché rénovation école communale – DAUPHINE**  
**MENUISERIE - Avenant n°1 – Lot 04 Menuiseries extérieures**

L'an deux mille vingt et un et le 07 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric,

**Étaient absents et excusés** : PISTOLET William, DIEUDONNE Laurent

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : OUGIER Isabelle

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2020-47 du 16 décembre 2020 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour la rénovation de l'école communale du Freney d'Oisans.

Le lot 04 « Menuiseries extérieures » a été attribué à l'entreprise DAUPHINE MENUISERIE domiciliée 5 Rue de la Paix 38130 Echirrolles, pour un montant de 30 719.00 € HT soit 36 862.80 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant 1 de l'entreprise DAUPHINE MENUISERIE

Les modifications tarifaires proposées après un avis favorable de la commission d'appel d'offres sont les suivantes :

Travaux en plus-value :

Modification des menuiseries extérieures du niveau 1 afin de créer des allèges fixes pour éviter tout risque de chute pour un montant de 1 610.00 € H.T. Soit 1 932.00 € TTC

**Nouveau montant du marché public :**

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| <b>Montant H.T. :</b>  | <b>32 329.00 €</b> |
| <b>Montant T.T.C :</b> | <b>38 794.80 €</b> |
| <b>TVA 20% :</b>       | <b>6 465.80 €</b>  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07/10/2021

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise DAUPHINE MENUISERIE pour un montant de 1 610.00 € H.T. Soit 1 932.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer tout document permettant l'exécution de cet avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

